



YAKADOM

AIDES & SERVICES AUX PARTICULIERS



**JARDINAGE
BRICOLAGE**

*Nous intervenons
sur votre secteur!*



PROFITER DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES SERVICES À LA PERSONNE

-50%

Comment ça marche ?

- 50 % de dépenses de services sont **déductibles** de votre impôt sur le revenu.
- Si le montant de votre réduction d'impôt dépasse celui de votre impôt, ou si vous n'êtes pas imposable, l'État vous rembourse. On parle alors de crédit d'impôt.



Tout les contribuables français peuvent bénéficier de ce crédit

NOUVEAUTÉ

Les retraités qui en étaient exclus peuvent désormais en bénéficier.



EXEMPLE DE CRÉDIT D'IMPÔTS

Couple de retraités de **+70 ans** devant payer **4 000 € d'impôt** sur le revenu.

14 000 €

Dépense de services à la personne

7 000 €

Crédit d'impôt

0 €

Impôts à payer

REMBOURSEMENT : 3 000 €

*YAKADOM
c'est aussi :*

- AIDE MÉNAGÈRE / À L'AUTONOMIE ✓
- LIVRAISON DE REPAS / DE COURSES ✓
- ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ ✓
- TÉLÉASSISTANCE ✓
- GARDE D'ENFANTS ✓
- JARDINAGE / BRICOLAGE ✓



YAKADOM
AIDES & SERVICES AUX PARTICULIERS

37 rue Pierre Mouly - 19140 UZERCHE
Std. : **05 55 97 22 16**
contact@yakadom.fr | www.YAKADOM.fr